

Privas, le 26 juin 2020

L'inspecteur d'académie - directeur académique des  
services de l'Education nationale de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier  
degré public

*Pour attribution*

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale de l'Ardèche

*Pour information*

Pôle du 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par  
Murielle Deldon

Téléphone  
04 75 66 93 19

Mél :  
Ce.dsden07-mouvement  
@ac-grenoble.fr

[www.ac-grenoble.fr/ia07](http://www.ac-grenoble.fr/ia07)

18, place André Malraux  
BP 627  
07006 Privas Cedex

Ouverture au public :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12 h  
et de 13h30 à 17h  
le vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16 h

**Objet : Mouvement départemental des enseignants du premier degré – Rentrée  
scolaire 2020 – Service des enseignants titulaires départementaux (TD)**

Annexes : n°1 liste des postes vacants  
n°2 fiche de positionnement

Cette phase du mouvement départemental consiste à attribuer un service annuel aux personnels ayant obtenu un poste de titulaire départemental à titre définitif dans le cadre du mouvement. Les personnels y participant doivent formuler des vœux uniquement sur les postes vacants, figurant à l'annexe n°1. Le classement doit concerner **tous les postes** de cette annexe 1.

A l'issue de cette phase, chaque enseignant se voit attribuer un service provisoire, pour la durée de l'année scolaire.

Les postes à exigences particulières (CAPPEI, liste d'aptitude directeur, etc.) ne sont pas soumis à condition(s) de diplôme et/ou de titre et sont également pourvus à titre provisoire.

Toutefois, les postes demeurés vacants à l'issue du mouvement sont pourvus à titre définitif, si les conditions de diplôme et/ou de titre sont remplies.

**I. Formulation des préférences d'affectation**

Les participants formulent leurs vœux sur la fiche de positionnement ci-annexée (n°2) en classant **TOUS LES POSTES** par ordre de priorité.

Les fiches de positionnement parvenues hors délai et envoyées par une autre voie que l'adresse électronique [ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr) ne sont pas prises en compte.

**II. Règles de la phase d'ajustement**

Les enseignants obtiennent un poste figurant sur la liste, selon les principes du mouvement, c'est-à-dire par barème décroissant et dans l'ordre des vœux formulés.



2/2

Les postes devenus vacants après publication de la liste sont pourvus à la rentrée de septembre.

- Les enseignants à temps plein doivent demander des postes à temps plein, ou des fractions de poste en nombre suffisant pour former un temps plein ;
- Fractions de postes : il n'est pas nécessaire de former tous les couplages possibles avec les fractions de poste souhaitées. Le pôle 1<sup>er</sup> degré étudie toutes les possibilités de couplage en fonction de l'ordre des vœux ;
- Si le poste obtenu est incomplet et que l'intéressé(e) exerce à temps complet, le complément manquant est attribué dans l'ordre des vœux. L'affectation sur un complément en-dehors des vœux reste néanmoins possible ;
- Un poste complet demandé par un enseignant à temps partiel n'est pas systématiquement attribué. La demande est étudiée dans l'intérêt du service ;
- S'il reste des postes et des personnels disponibles après examen des vœux, des affectations d'office peuvent être opérées afin que tous les postes soient pourvus, dans l'intérêt du service. Il est précisé que les personnels affectés d'office n'ont pas la possibilité de demander un changement de service à la rentrée de septembre.

### III. Calendrier et informations pratiques

**Les fiches de positionnement doivent être retournées au plus tard le jeudi 2 juillet 2020 midi**, par courriel uniquement, à l'adresse :

[ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr)

Le formulaire peut être saisi de façon dématérialisée sans l'imprimer, à la stricte condition que le courriel émane de la messagerie professionnelle de l'agent ([prenom.nom@ac-grenoble.fr](mailto:prenom.nom@ac-grenoble.fr)).

Le Webmail personnel est accessible via le portail interactif agent (PIA), en sélectionnant la rubrique messagerie :

>>><https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil><<<

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'académie - directeur académique  
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

Pour le Directeur académique  
des services départementaux  
de l'Education nationale de l'Ardèche  
Le Secrétaire général  
Éric LOLAGNIER

Patrice GROS